

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les faits de la semaine

Le Sénat continue, avec une attention fort louable par ces temps de grande chaleur, l'examen du projet de réforme de la loi sur le recrutement de l'armée. Il a terminé la discussion générale en repoussant le contre-projet de M. de Trévenenc et celui de M. de Montfort et il a commencé la discussion des articles. Il est peu probable qu'il puisse terminer une œuvre aussi importante que celle qui l'occupe, avant les vacances, mais il est certain qu'elle sera suffisamment avancée pour qu'on ne puisse plus l'ajourner.

— La Chambre fait de la « poulitique » comme disait Mazarin, avec un dédaigneux mépris. Elle s'est amusée aux cancons de l'affaire Humbert. Deux députés sont venus à la tribune rééditer avec beaucoup d'enflure dans la voix, ou bien de la pommade sur les cheveux, toutes les histoires qui ont rempli les journaux depuis un mois. Avec une vertueuse indignation ou une pitrerie qui aurait voulu être agressive, ils ont sommé la garde des sceaux de dire tout ce qu'il savait. M. Vallé leur a répondu qu'ils étaient trop curieux, que le Palais-Bourbon n'était pas le cabinet d'un juge d'instruction. Les députés ont ri et approuvé ces déclarations par une presque unanimité.

Quand donc les interpellateurs à outrance comprendront-ils qu'ils ne font de tort qu'à eux-mêmes en voulant élever le scandale à la hauteur d'une destruction ministérielle, comme aurait pu dire feu Joseph Prudhomme.

Le successeur de M. Doumer au gouvernement général de l'Indo-Chine est enfin désigné. Le conseil des ministres avait été longtemps hésitant entre un homme politique et un fonctionnaire. La résolution de réduire les attributions de ce gouverneur et d'en faire non pas une sorte de vice-roi presque omnipotent et dégagé de tout contrôle, mais un fonctionnaire de la République, agissant sous l'autorité gouvernementale, rendait presque impossible la nomination d'un homme politique. Le conseil des ministres a choisi M. Beau, ministre plénipotentiaire à Pékin.

Les républiques sud-africaines perdent un des hommes qui a le plus fait pour leur indépendance : le président Steijn, atteint d'ataxie locomotrice.

De l'épopée sud-africaine, qui a cependant abondé en héros et en grands caractères, nulle figure ne se détache plus belle et plus noble que celle de ce président d'un tout petit Etat, qui remarquablement intelligent, d'esprit cultivé, conscient probablement de l'entreprise écrasante, pour ne pas dire chimérique, à laquelle il s'était voué, n'hésita pas une minute à lier le sort de son pays à celui de la République sœur du Transvaal ; qui, entrant en campagne, résigné plutôt qu'enthousiaste, devait plus tard devenir le cerveau, l'âme de toute la résistance qui, simple civil, sut bientôt joindre à toutes les ressources de l'homme d'Etat les talents militaires les plus rares ; qui, jusqu'au bout,

prêcha la lutte à outrance et ne consentit à se rendre à l'inévitable que lorsqu'il se trouva presque seul à vouloir espérer encore, au milieu du découragement général. — Le nom de M. Steijn restera parmi les plus grands que cite l'Histoire.

F. L.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 3 juillet 1902

Présidence de M. Lockroy, vice-président.
M. Chastenot demande au ministre des affaires étrangères si le renouvellement de la triple alliance peut avoir quelque influence sur les rapports franco-italiens et si ces rapports peuvent en être modifiés ?

M. Delcassé répond que rien ne s'oppose au développement de relations amicales entre la France et l'Italie.

Un crédit de 3 millions pour liquidation des retraites d'instituteurs, est adopté.

Puis la Chambre reprend la vérification des pouvoirs.

L'élection de M. Guyot de Villeneuve, à Neuilly, est contestée : le bureau conclut à l'invalidation ; M. Rey député du Lot, rapporteur conclut à la validation.

Mais par 242 voix contre 232 une enquête sur cette élection est prononcée.

L'élection de M. Joseph Brissot à Libourne est annulée par 310 voix contre 238.

Et la séance est levée.

Séance du 4 juillet 1902

Présidence de M. Léon Bourgeois président.
M. Cochin, interpellé le gouvernement sur l'interprétation donnée à l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et sur l'exécution des décrets du 21 juin 1902, relatifs aux congrégations.

M. Denys Cochin se plaint de ce que le gouvernement ait prononcé la suppression de 135 écoles congréganistes : il dit que l'article 13 a reçu une application qui est loin d'être libérale, contrairement à ce qu'avait affirmé M. Waldeck-Rousseau lui-même.

M. Cochin se lance dans des considérations générales sur les traditions chrétiennes de la France.

Il termine en protestant contre la sévérité du gouvernement.

M. L'abbé Gayraud proteste également contre la mesure prise par le gouvernement.

M. de Ramel nie la légalité de la mesure prise contre les congrégations.

M. Combes, président du conseil répond aux interpellateurs.

Il déclare que les congrégations en ne demandant pas l'autorisation ont bravé la loi ; il y avait dès lors nécessité de rappeler ces congrégations à l'ordre : le gouvernement n'a fait que son devoir.

En appliquant la loi, dit M. Combes, nous n'avons fait que le premier acte de notre politique ; tous les républicains doivent nous approuver, car nous sommes décidés à assurer la suprématie de la société laïque sur l'obédience monacale.

De vifs applaudissements accueillent ces déclarations.

On réclame l'affichage du discours du président du conseil.

Par 305 voix contre 218, l'affichage est voté. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 Juillet 1902

Présidence de M. Fallières, président.
Le Sénat adopte le projet voté par la Chambre modifiant le décret de loi disciplinaire et pénal du 24 mars 1852 pour la marine marchande.

Puis la discussion sur le service de deux ans est reprise.

L'article 1^{er} est adopté ; sur l'article 2 M. de Lamarzelle prend la parole pour combattre le projet.

M. le ministre de la guerre répond : il se déclare hostile à toutes dispenses ; tous les soldats feront deux ans.

MM. de Freycinet, de Goulaine, Demarçay, Billot, de Montfort prennent part à la discussion.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 4 juillet 1902

M. Fallières préside.
Le Sénat continue la discussion de la loi sur le service de deux ans.

Sur le paragraphe 2 de l'article 21 de la loi de 1889, M. Prevet demande le maintien de la loi c'est-à-dire le bénéfice des dispenses aux aînés d'orphelins de père et de mère.

M. le ministre de l'instruction publique demande la suppression de toutes les dispenses de l'article 22 (étudiants), comme les autres, M. Milliès-Lacroix demande le maintien des dispenses pour les soutiens de famille.

Le général André combat cet amendement.

Par 166 voix contre 116, cet amendement est repoussé et le Sénat adopte à mains levées le commencement de l'article 2 : **le service militaire est égal pour tous hors le cas d'incapacité physique.**

La fin du texte de la commission est voté par 175 voix contre 74.

Le service ne comporte aucune dispense : il a une durée de deux années et s'accomplit selon la mode déterminée par la présente loi.

L'ensemble de l'article 2 est voté par 176 voix contre 114.

Et la séance est levée.

Contre la loi Falloux

L'Union des étudiants républicains de France adresse aux journaux, la communication suivante :

« La section de Paris de l'Union des étudiants républicains de France, réuni en assemblée générale, s'est félicitée du succès obtenu par la pétition organisée par le comité central tendant à l'abrogation de la loi Falloux. L'assemblée générale a constaté que les instituteurs, dans un élan admirable, avaient fourni les deux tiers des signatures se chiffant, à l'heure actuelle à 5.980 exactement. Elle a décidé d'adresser un dernier appel aux membres de l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'aux élèves des Facultés et écoles supérieures. Les étudiants républicains s'adressent à ceux qui étaient leurs maîtres, hier, dans les lycées et collèges et à ceux qui le sont aujourd'hui, dans les Facultés. L'U. E. R. n'a pas cessé de recevoir des marques de haut encouragement de la Société Condorcet, qui compte comme adhérent un de ses plus éminents membres d'honneur M. Buisson. Forte de cet appui, l'U. E. R. se permet de faire remarquer de combien serait augmentée la portée de sa démarche, si elle pouvait recueillir de nombreuses adhésions parmi les professeurs des lycées, collèges et Facultés. A leurs camarades, les membres de l'U. E. R. rappellent tous les petits moyens employés par les élèves des collèges congréganistes et des petits séminaires pour triompher des élèves de l'Etat dans les concours. Ces mêmes procédés, nous les retrouvons chez les élèves des Facultés libres ouvertes grâce à une loi criminelle.

Il appartient aux étudiants, aux professeurs, à tous ceux qui nous inculquent des principes incompatibles avec les enseignements de l'Eglise, de donner une force nouvelle au mouvement déjà si imposant manifesté dans le pays contre la loi Falloux en signant la pétition de l'Union des étudiants républicains. Nous leur rappelons que les signatures doivent être adressées au siège social, 49, rue de la Harpe, Paris, par lettre ou par carte de visite.

» Pour le comité central :

» Le secrétaire général,

» PAUL de BELLEGARDE. »

L'Union démocratique

Le groupe de l'Union démocratique de la Chambre a approuvé le programme élaboré par la sous-commission composée de MM. Etienne, Caillaux, Delombre, Lozé et Muteau. Ce programme est ainsi conçu : « Les membres du groupe l'Union démocratique, considérant que le devoir est d'opposer à la coalition réactionnaire le bloc républicain, déclarent qu'ils n'accorderont leur confiance qu'à un gouvernement qui s'appuiera sur une majorité républicaine ; ils estiment qu'il convient de maintenir et de fortifier la suprématie du pouvoir civil et de l'Etat laïque, d'appliquer sans passion ni faiblesse la loi sur les associations, d'appuyer la révision de la loi sur la police des cultes, et l'abrogation de la loi Falloux, avec l'organisation d'un contrôle vigilant et permanent sur les établissements de l'enseignement libre ; de réduire la durée du service militaire à deux ans, de prendre les mesures nécessaires pour développer notre commerce et notre industrie et défendre notre agriculture ; de procéder avec méthode à la mise en vigueur de notre domaine colonial ; de dégrever le petit contribuable par l'établissement d'un impôt général sur le revenu ; d'assurer l'organisation des retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes ; d'organiser les assurances contre le chômage et les risques agricoles ; d'apporter dans la gestion financière du pays la plus stricte économie et de n'accepter les amendements et articles additionnels aux propositions de loi qui ont un caractère budgétaire que lorsque la Chambre aura voté les ressources nécessaires. »

INFORMATIONS

La ligne politique du gouvernement

M. Combes, président du conseil, a eu jeudi au ministère de l'intérieur, l'entrevue avec les délégués des groupes de gauche, en vue de rechercher la ligne politique à suivre d'accord entre le gouvernement et la majorité.

Voici le compte rendu officiel de cet entretien :

» La délégation des groupes de gauche a été reçue à deux heures par le président du conseil au ministère de l'intérieur. Etaient présents : MM. Sarrien, Maujan, Jaurès, Codet, Guyot-Dessaigne, Pajot, Etienne, Lockroy, Colliard, Briant, Emile Chauvtemps, Calvinhac, Chandieux, de Pressensé, etc.

» L'entrevue a été des plus cordiales et après des observations présentées par MM. Maujan, Jaurès, Sarrien, Lockroy et Codet l'entente s'est faite absolue.

» Le gouvernement déposerait le budget vers le milieu d'octobre, dès la rentrée des Chambres, qui serait avancée.

» Avec le concours de la majorité républicaine il s'efforcerait de faire voter ce budget dans les limites normales, sans avoir recours aux douzièmes provisoires. L'impôt général sur le revenu serait déposé très peu de temps après.

» Pendant que les commissions compétentes procéderaient aux études de ces projets la Chambre serait appelée à examiner et à voter 453 projets d'autorisation relatifs aux congrégations.

» En même temps le Sénat achèverait la deuxième délibération de la loi militaire de façon que la Chambre pût en commencer la discussion avant le renouvellement sénatorial et se mettrait à la discussion de la loi Falloux.

» Les délégués ont approuvé pleinement l'orientation de cette politique qui, en s'élevant aux questions pour la faire rapidement aboutir. Ils ont affirmé au président du conseil, dont ils apprécient la netteté, l'énergie et la loyauté des déclarations, que, sur ce terrain précis, le gouvernement pourrait compter sur leur collaboration républicaine.

Le budget des cultes

On a distribué jeudi à la Chambre, la proposition de loi de M. Déjeante et de ses collègues tendant à la suppression du budget des cultes et au retour à la nation des biens appartenant aux congrégations.

Cette proposition proclame la suppression du Concordat, la suppression de toutes les congrégations religieuses précédemment autorisées ou non, la déclaration comme biens nationaux de tous les biens, meubles ou immeubles des congrégations, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales.

Parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni jeudi, de cinq heures à 7 heures et demie, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Béraud, sénateur; M. L. Bonnet faisant fonctions de secrétaire. A l'unanimité, le comité exécutif a approuvé: 1. Un appel adressé par M. Delpuch, sénateur, président de la commission d'organisation du congrès de Lyon aux comités et aux élus du parti; 2. un rapport de M. L. Bonnet sur diverses questions afférentes à l'organisation du congrès. Les invitations circulaires et règlements seront prochainement envoyés aux comités adhérents; le congrès tiendra ses séances les 9, 10 et 12 octobre prochain, salle du théâtre de l'Edorado, 33 cours Gambetta, à Lyon.

MM. Béraud, sénateur, et Bauquier, député, ont rendu compte de la démarche qui a été faite auprès de M. le président du conseil par une délégation spéciale du comité exécutif au sujet du mouvement administratif en préparation. La délégation a exprimé le sentiment des comités qui ont signalé la fâcheuse attitude de plusieurs préfets et sous-préfets.

La vérification des pouvoirs

La Chambre a encore à vérifier les pouvoirs de 37 députés. Sur ces 37 élections, 12 sont l'objet de rapports déposés, 25 ne sont pas encore rapportées. Comme la clôture de la session doit avoir lieu vers le 10 juillet, il est désormais certain que la vérification des pouvoirs ne pourra être terminée avant les vacances et qu'un certain nombre d'élections devront être renvoyées à l'examen de la Chambre dans la session d'automne.

La conversion du trois et demi

On annonce que le ministre des finances aurait l'intention de déposer mardi prochain le projet de loi portant conversion du 3 1/2 0/0 et de demander au Parlement de voter ce projet avant la clôture de la session.

Le ministre réaliserait ainsi une économie de 35 millions.

La situation de l'exercice 1902

Le ministre des finances a saisi mardi la Chambre d'un cahier de crédits supplémentaires qui fait peser sur l'exercice 1902 une charge nouvelle de près de 17 millions.

L'exposé des motifs du projet contient le passage suivant:

Ce n'est pas sans hésitations que nous nous sommes résolu à vous présenter, malgré des moins-values de recettes persistantes, un ensemble de demandes dont le vote laissera peser sur l'exercice 1902 une charge nouvelle de 17 millions.

Mais, devant les instances des diverses administrations intéressées, qui ont invoqué la nécessité absolue de poursuivre des travaux déjà en cours, de continuer avec une activité soutenue l'exécution des programmes de défense, d'assurer le fonctionnement de certains services d'exploitation, qui se trouveraient compromis faute d'un complément de ressources, ou d'acquiescer des créances obligatoires, nous avons pensé que le Parlement devait être appelé à se prononcer sur l'urgence de ces besoins et mis à même d'y satisfaire.

Le cahier de crédits supplémentaires comporte outre les 17 millions de crédits non compensés par des prévisions de recettes, 26 millions de crédits compensés par des prévisions de recettes.

Le ministre des finances établit comme suit la situation de l'exercice 1902 à la date du 1^{er} juin.

Moins-values de recettes...	Fr. 25.915.700
Crédits supplémentaires demandés au titre du budget général...	17.414.238
Déficit.....	Fr. 43.329.938

Ce déficit, par suite d'évaluations supplémentaires de recettes, est ramené à 43,164,389 francs.

Un curé qui démissionne

M. l'abbé Russacq, curé de Bou, vient d'adresser à M. Touchet, évêque d'Orléans, sa démission. Il expose lui-même dans la lettre suivante qu'il a adressée à son supérieur ecclésiastique les motifs qui le déterminent à quitter la vie religieuse:

Orléans, 1^{er} juillet 1902.

Monseigneur,

Quand je suis entré dans le sacerdoce, personne ne m'a prévenu que, à côté de l'orthodoxie dogmatique, la religion catholique imposait une politique confessionnelle. Pour moi, je ne pouvais croire que le curé dût être un agent au service obligatoire des partis. Déjà, lors de l'affaire Dreyfus, je n'ai pas voulu me laisser embrigader dans les rangs du nationalisme et j'ai publiquement refusé de suivre le clergé qui, dans une question de conscience, oubliait les droits d'un innocent à la justice et ne voyait que sa qualité de juif pour profiter d'un argument de polémique clérical. Récemment, aux dernières élections, j'ai décliné toutes les avances du candidat ou toutes les offres de propagande des comités et, résolu à ne pas compromettre le sacerdoce dans la politique, je me suis même abstenu de voter. Il paraît que ce sont là autant de fautes professionnelles que la majeure partie de mes confrères ne saurait me pardonner. Ils m'enferment dans une atmosphère de défiance et d'hostilité où il m'est impossible de vivre plus longtemps.

J'ai donc l'honneur de vous adresser ma démission de curé de Bou. Au lieu de tendre à pénétrer dans le monde de la pensée, au lieu de borner son prosélytisme à un apostolat exclusivement intellectuel et moral, le clergé épuise ses efforts à organiser la conquête électorale. Hanté par le souvenir des religions d'Etat, c'est d'une majorité politique qu'il s'entête à espérer à défaut des privilèges du roi, l'équivalent législatif des anciennes protections officielles. Ceux que blesse le spectacle d'influences politiques appelées au service de la foi, ceux qui ne continuent pas à caresser des rêves d'ancien régime, tout en se ralliant aux vocables libéraux de la majorité républicaine, on les persécute. Les persécutés ont le droit de se retirer. Je me retire. Ce n'est pas sans le regret d'un cher passé; ce n'est qu'après bien des larmes. Mais je le dois à ma conscience comme à ma tranquillité.

Veillez agréer, etc.

Georges RUSSACQ.

Sans commentaires!

CHRONIQUE LOCALE

Hypothèques

M. Pennes, conservateur des hypothèques à Cahors est nommé en la même qualité à la Flèche.

M. Lansquenot, conservateur des hypothèques à Melles (Deux-Sèvres) est nommé à Cahors.

Installation

M. Lagarde, ancien substitut à Cahors, récemment nommé substitut du procureur de la République à Périgueux, a été installé jeudi matin à l'audience du tribunal civil de Périgueux.

Contre la peine de mort

Une pétition adressée à M. le Président de la République en faveur de l'abolition de la peine de mort, est mise en circulation à Cahors.

Nous la recevons trop tard pour l'insérer, mais nous partageons entièrement les sentiments qui y sont exprimés.

Expérience d'extinction d'incendie

Dimanche soir, à 5 heures, une expérience d'extinction d'incendie sera faite au moyen du système *Excelsior Carri*, sur la place Galdemar par MM. Laville et Ripert, ingénieurs.

Certificat d'études

Vendredi ont eu lieu les examens du certificat d'études.

51 candidats ont pris part à ces examens. 45 ont été reçus.

Voici leurs noms:

Alayrac, Alazard, Alibert, Allemant, Aymeric, Bédoué, Bladanet, Blat, Bornes, Carratié, Carriol, Cluzel, Couaillac, Fournol, Ibert, Mention, Miquel François, Périé, Pignet, Pons, Pousson, Romec, Sagnes, Salignes, Selves, Tardieu, de l'école de la rue du Lycée.

Fournié, Robert, de l'école publique de Bégous.

Clary Noé, Roux, de l'école publique d'Arcambal.

Bélibens, de l'école publique de Labastide Marnhac.

Clary Maurice, Combecavo, Hugonneng, Malirat, Mergier, Prévost, Réguiand, de l'école annexe.

Carbonel, Delpon, Caussanel, Imbert, Lafage, Latapie, Lajunie, de diverses écoles.

Aviron cadurcien

Les membres de l'*Aviron cadurcien* sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 8 juillet à 8 h. 1/2 du soir au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour:

Fête du 13 juillet;
Dernières dispositions;
Présence obligatoire.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus le mois de juin dernier, à l'abattoir de notre ville.

63 bœufs, pesant 37,313 kilos; 51 vaches dont 38 pour la troupe, pesant 21,602 kilos; 732 moutons, pesant 22,152 kilos; 155 veaux, pesant 15,886 kilos; 33 porcs, pesant 3,050 kilos; chevaux et mulets, 3.

Soit au total 1,034 bêtes pesant ensemble 100,004 kilos, non compris les chevaux et mulets, qui ont été livrés à la consommation.

Publications de mariages

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DES 3 ET 6 JUILLET 1902

Allegro Militaire,	Brunet.
Le Dieu et la Bayadère (ouv.),	Auber.
Toujours ou Jamais (valse),	Waldteufel.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Polka des Clowns,	Allier.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénelon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 5 juillet 1902

Naissance

Ibert, Jeanne-Marie-Antoinette, rue du Lycée, 42.

Décès

Lacombe, Pierre, boulanger, 58 ans, rue du Pont-Neuf, 2.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Conseil municipal. — L'assemblée communale se réunira demain, à huit heures et demie du matin en session extraordinaire à l'effet de discuter la proposition de réduire notablement la somme de 350 francs inscrite au budget, sous la rubrique de supplément de traitement aux desservants et examiner les plans et devis des travaux complémentaires à exécuter à l'école de garçons.

SABADEL-LAUZÈS. — Il paraît que nos articles sur la « question protestante à Sa-

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

**PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR**

XV

Morte et vivante!

Il se rapprocha d'un pas encore et tous les démons de la haine et de la méchanceté faisaient étinceler ses yeux.

— Eh bien! je le ferai. Ce serait une pitié si nous ne finissions pas par nous entendre l'un et l'autre. En septembre dernier, je vous ai demandé, à vous, l'héritière de Scaswood, d'être ma femme. Vous avez refusé, de plus vous m'avez gravement insulté. Ce soir, je rends le bien pour le mal; oublions et pardonnons. Comme maître et seigneur de Scaswood, je vous offre encore d'habiter ici. Cette fois, non comme ma femme, bien entendu, mais, ce qui est bien plus tendre, comme ma maîtresse.

Il eut un sourire gracieux, se pencha vers

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

la jeune fille et dit:

— Voulez-vous?

Sa haine et sa soif de vengeance lui avaient donné le courage de dire ce qu'il n'aurait jamais osé dire de sang-froid; mais, le dernier mot lancé, il recula.

Il était lâche au fond du cœur, et son premier mouvement fut de se sauver.

— Arrêtez!... s'écria-t-elle.

Il resta immobile comme s'il eût été frappé par la foudre.

— Lâche!

Et, d'une voix grave et contenue, elle reprit:

— Vous avez fini, n'est-ce pas? Maintenant, écoutez-moi. C'est votre heure aujourd'hui, la mienne viendra. Et ici, par Dieu qui m'entend, et sur la mémoire de mon père, je jure, entendez-vous bien, Richard Dangerfield, je jure que je me vengerai!... Oui, je me vengerai! Et, morte ou vivante, je saurai bien vous atteindre. Toute la force de ma jeunesse, de ma volonté, de mon courage, je la mettrai au service de ma vengeance. Chacun des mots, chacune des syllabes que vous avez dites ce soir, vous les payerez chèrement, comptez-y; car je ne vous ferai grâce de rien. La fortune que vous m'avez volée, je vous la prendrai à mon tour. Vous me voyez misérable aujourd'hui. Eh bien! sachez que ma misère n'est rien, comparée à celle qu'avec l'aide de Dieu ou de l'enfer je ferai fondre sur votre tête. Où que vous soyez, où que vous alliez, où que vous vous cachiez, je vous y poursuivrai, et tout le mal qu'un être peut faire à un autre,

encore une fois, sur la tête de mon père, je jure que je vous le ferai. Vous êtes averti, défendez-vous si vous pouvez. Et, maintenant, vous pouvez sortir.

Debout, frémissante, terrible, superbe d'indignation, de sombre colère, elle lui montrait la porte.

Mais Richard s'était un peu remis et s'efforçait de sourire, la main posée sur le bouton de la porte.

— Catherine croyez-moi, entrez au théâtre. Vous êtes douée et vous pourrez ainsi gagner honnêtement votre vie. Rachel en personne n'aurait pas mieux dit la tirade dont vous venez de m'honorer. Vraiment songez à cela et bonne nuit.

Il se retourna encore une fois pour la regarder.

Catherine était debout, et la clarté du feu la frappait en plein visage.

Elle avait alors en elle quelque chose de grandiose et de sinistre.

Et plus tard, dans le cours de son existence, Richard, qu'il fut endormi ou éveillé, ne dut revoir jamais Catherine sous un autre aspect que celui qu'elle avait en ce moment.

La porte se ferma et Catherine se trouva seule.

XVI

Avant minuit

Les heures de la soirée s'écoulèrent. Sir Richard s'était enfermé dans les appartements du rez-de-chaussée, l'oreille au guet, voulant entendre tous les bruits qui pouvaient

venir de l'étage supérieur.

Il avait eu sa revanche. Il avait fait à l'une des plus fières jeunes filles de l'Angleterre la plus grave injure qu'un homme puisse faire à une femme.

Il triomphait, mais malgré tout il se sentait horriblement agité et inquiet.

MORTE OU VIVANTE, JE ME VETGERAI!

Ces sinistres paroles le poursuivaient. Dans la bouche de tout autre jeune fille, elles ne l'auraient point frappé; mais de celle-ci, il fallait s'attendre à tout, car il était certain qu'elle remuerait ciel et terre pour arriver à son but.

Catherine était restée debout, immobile, à la place où il l'avait laissée.

Ses mains croisées pendaient devant elle, ses yeux sombres et pensifs ne quittaient pas le feu, ses lèvres serrées donnaient à sa bouche une expression dure et résolue.

L'horloge des écuries sonna huit heures, et cela la sortit enfin de cette sorte d'extase dans laquelle elle était plongée.

Elle tressaillit, traversa le salon comme quelqu'un qui vient de prendre une détermination et sonna.

Ninon parut.

— Je sors, Ninon, je vais à Castleford, il se peut qu'il soit près de minuit quand je reviendrai, et la maison sera probablement fermée. Attends-moi à la porte de la tourelle. Quand je frapperai, tu m'ouvriras.

— Mais, mademoiselle!... s'écria la jeune fille, à Castleford... si tard... à pied... et seule!

(A suivre)

baçel et la caserne de gendarmerie » ont excité quelques esprits grincheux.

Il résulte d'une lettre anonyme reçue par la direction du journal que les républicains de Sabadel sont des gens encombrants, des empêcheurs de danser en rond. Pour peu, on les accuserait de tous les péchés d'Israël.

Encore si cette courageuse lettre anonyme était conçue en termes convenables ; mais non, elle se répand en invectives, grossièretés, menaces, etc. contre celui qui se contente de narrer les événements en respectant la vérité.

On ne nous accusera pas, je pense, d'avoir dénaturé les faits ? Nous en appelons à tous ceux qui ont vu se dérouler les événements, qui les ont suivis de près. Nous ne leur demandons même pas d'être de notre avis ou d'avoir nos opinions.

Nous leur dirons simplement :
1° Depuis une douzaine d'années que le parti républicain s'occupe des affaires de la commune, a-t-on quelque chose à lui reprocher ?

2° Est-il pour quelque chose dans les événements regrettables qui font perdre à la commune le bénéfice du siège de la gendarmerie ?

3° Est-ce qu'il y a 7 ou 8 ans, alors que la municipalité était républicaine, celle-ci n'a pas conjuré la menace qui s'est réalisée aujourd'hui, par suite de la mauvaise posture que nous inflige la réaction triomphante ?

4° Si la question protestante, irrite les esprits, est-ce que le parti républicain a, dans cette affaire, quelque responsabilité ? Nous la laissons tout entier, avec ses avantages et ses inconvénients, à ceux qui ont cru nécessaire d'avoir recours à ce moyen extrême pour arriver à leurs fins.

Non pas, certes, que nous blâmons personne de changer d'opinion religieuse ou politique quand on apporte dans ce fait un peu de franchise et de sincérité. Mais quand ce manque de sincérité perce sous le masque — nous n'entendons pas parler ainsi de quelques sincères qui peuvent être... mêlés aux autres — quand cette prétendue conversion a seulement pour but d'exciter les passions et d'irriter les plus calmes ; quand une pareille tentative tourne à la bouffonnerie, nous avons bien le droit, je pense, de démasquer ces grossières manœuvres et de dire aux braves gens que l'on berne : Voyez et jugez ; jugez avec votre bon sens habituel et méfiez-vous de ceux qui viennent à vous « couverts de peaux de brebis. »

Ni les grossièretés anonymes, ni les menaces déguisées tombées de quelque plume malpropre, ne nous empêcheront de faire notre devoir.

X.

MOULINBESSOU — L'orage. — Après la terrible tempête de la semaine dernière qui avait déraciné les arbres, meurtri les fruits, abimé les foins, l'orage de lundi venant de l'ouest sur une largeur quelque fois de 30 kilomètres a bachelé toutes nos récoltes.

Dans les vallées il n'y a que la paille du blé et sur les hauts plateaux tout est perdu : il tombait des grêlons énormes poussés par un vent terrible qui a arraché les arbres fruitiers et des arbres forestiers séculaires.

On ne compte plus les accidents de voiture que cela a occasionné ; des arbres en tombant ont failli écraser beaucoup de personnes ; c'était tout à fait risquer sa vie que de s'accrocher sous les arbres ; d'autres ont failli se noyer en se mettant à l'eau pour sauver leurs animaux et en levant les barrages d'irrigation ; une personne très honorable en voulant faire ces opérations croit y avoir perdu une somme importante dans le brusque mouvement qu'elle fit pour ne pas tomber.

La population est consternée ; c'est la misère la plus noire qui se prépare.

Douleurs violentes ! — Aiguines (Var), le 4 octobre 1900. Je souffrais depuis longtemps de violentes douleurs, et après quelques jours de traitement avec le Beume Victor mes douleurs ont disparu. BRUNET Auguste (Sig. lég.).

Arrondissement de Figeac

UN MOT MALHEUREUX

Il nous est porté du banquet de Figeac un mot qui y fut prononcé par le fêté lui-même, au cours de son discours.

M. Vival parlant des congrégations, aurait

dit « qu'à Figeac l'entente existe entre institutrices et religieuses », ce dont il s'est félicité, parce que, sans doute, les qualificatifs de sectaire, d'antireligieux ne sauraient plus lui être adressés qu'à tort.

M. Vival, croyons-nous, en prononçant ces paroles, a commis une de ces petites capitulations de conscience qui, si elles ne font pas époque dans une vie politique, pourraient être comme un gros trait qui, sur une page, marquerait une fin de paragraphe, — qui sait ? de chapitre peut-être.

Il est des expressions malheureuses que certains hommes politiques ont employées, pour rendre une pensée cependant inoffensive et conforme aux sentiments d'un parti.

En disant qu'à Figeac une bonne entente existait entre la laïque et la congrégation, M. Vival s'est sans doute mal exprimé, ou il n'a pas songé que ses paroles affirmaient le droit pour la congrégation d'exister et d'exercer.

Lui, radical, anticlérical, a presque reconnu — qu'à Figeac, — les religieuses pouvaient ne pas être inquiétées, alors qu'ailleurs elles devaient l'être.

C'est une nuance que nous ne saisissons guère et que nous ne voulons pas saisir, parce que peut-être cela nous amènerait à des considérations d'ordre plutôt privé, et cela ne nous regarde pas.

Nous relevons simplement le mot de M. Vival que nous trouvons excessif, à cette heure surtout où le président du conseil, à la tribune de la Chambre « déclare son intention d'assurer la suprématie de la société laïque sur l'obédience monacale. »

C'est pourquoi, il est toujours nécessaire de tourner la langue dans sa bouche avant de parler ; on évite souvent ainsi de lâcher des énormités qui émeuvent, qui troublent...

Pour notre part, nous nous sommes démandés : « Serait-ce l'inauguration d'une politique nouvelle ? »

Nous préférons croire qu'il s'agit simplement d'un mot malheureux....

LA RÉD.

FIGEAC. — Banquet. — Les sous-agents du bureau des postes de Figeac ont adressé aux facteurs de l'arrondissement la circulaire suivante :

« Chers camarades et collègues,
Le 14 juillet étant le seul jour de congé pour tous les facteurs, les sous-agents du bureau de Figeac ont décidé de célébrer dignement la fête de la République en organisant pour ce jour un banquet fraternel. Ils ont l'honneur de convier leurs collègues de l'arrondissement de Figeac à se joindre à eux et d'affirmer ainsi leurs principes de citoyens et de bons républicains.

« Nous pouvons vous annoncer comme certaine la présence de M. Vival, notre sympathique député, auquel nous serons heureux d'apporter notre tribut d'hommages et de sincère dévouement.

« Comptant que nombreux seront ceux qui répondront à notre appel, recevez, chers camarades et collègues, notre meilleur salut fraternel. »

— **Les obsèques du sénateur Abeille.** — Les obsèques de M. Valentin Abeille, sénateur de la Haute-Garonne, conseiller général de Montréjeau, âgé de cinquante-neuf ans, décédé subitement lundi dernier, ont eu lieu jeudi à Figeac au milieu d'une énorme affluence.

M. Abeille était le gendre de M. Adolphe Descamps, brasseur. Par son mariage, il était devenu Figeacois.

Nous avons remarqué, suivant le convoi : MM. Viguier, préfet de la Haute-Garonne ; Camille Ournac, sénateur ; Ramonet, secrétaire général de la préfecture ; Montagut, conseiller de préfecture ; Genty-Magre, sous-préfet de Villefranche ; Dupré, sous-préfet de Saint-Gaudens ; Garipuy, sous-préfet de Muret ; Fonfrède, procureur général ; Dèffès, trésorier général ; le capitaine Delon, représentant le commandant du 17^e corps d'armée ; Héli-Devals, préfet du Lot ; Julien Sauve, sous-préfet de Figeac ; Raymond Leygue, Honoré Leygue, Joseph Ruau, Bepmale, députés de la Haute-Garonne ; Talazac, conseiller général de Saint-Béat ; MM. Pauliac et Cocula, sénateurs du Lot ; Vival, député et maire

de Figeac ; Trépont, préfet du Jura ; M. le président du tribunal, M. André Ruau, etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le capitaine Delon ; Vival, député ; Héli-Devals, préfet du Lot ; Bécays, bâtonnier de l'ordre des avocats de Figeac ; Ournac, sénateur de la Haute-Garonne ; Viguier, préfet de la Haute-Garonne.

Au cimetière des discours ont été prononcés par MM. Ournac, Ruau, Bepmale, Viguier, Héli-Devals et Labat, ami et compatriote de M. Abeille.

— **Concours de pouliches et poulinières.** — Voici le résultat de ce concours qui a eu lieu le 2 juillet sur le champ de foire :

Juments poulinières : inscrites, 16. — Prime de 200 francs à M. Despeyroux, à Reyrevignes ; prime de 125 francs à M. Gardon, à Livernon ; prime de 125 à M. Cellié, à Livernon ; prime de 100 fr. à M. Pierre Labrunhie, à Fons ; prime de 100 fr. à M. Julien Moncany, à Reyrevignes ; prime de 75 francs à M. Mages, à Issepts ; prime de conservation de 250 francs à M. Bergon, à Corn.

Pouliches de trois ans : inscrites, 11. — Prime de 90 francs à M. Cellié, à Livernon ; prime de 50 francs à M. Bourthoumieu, à Lissac ; prime de 50 francs à M. Lacroix, à Cardaillac.

Pouliches de deux ans : inscrites, 11. — Prime de 65 francs à M. Mages, à Issepts ; prime de 35 francs à M. Larnaudie, au Bouyssou.

BAGNAC. — La foire. — Notre foire du 3 juillet a été assez importante, malgré la rentrée des foins. Le champ de foire était bien garni, et les transactions assez nombreuses sur les bœufs d'élevage et d'attelage, au même prix que précédemment. Les veaux et moutons étaient payés de 70 à 90 c. le kilo. Les porcelets étaient recherchés et valaient de 10 à 20 francs la pièce.

CAJARC. — Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour dimanche 6 juillet à 2 heures du soir, à l'effet d'établir le budget primitif de 1903.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol. — Ces jours derniers un vol de sept bouteilles de vin vieux et d'un drap de lit estimés à la somme de 27 francs a été commis au préjudice de la nommée Jeanne Vayssières propriétaire à Vors.

Les auteurs de ce vol sont inconnus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gourdon.

GRAMAT. — Concours de poulinières et de pouliches. — Voici la liste des primes décernées :

1^{er} prix, 450 fr., M. Bergougnoux, propriétaire à La Borie, commune de Lavergne ; 2^e prix, 450 fr., M. de Puybaret, à Gramat ; 3^e prix, 350 fr., M. Andral, à Meyrinac-le-Françal, commune de Rocamadour ; 4^e prix, 350 fr., M. Maury, à Belveyre, commune de Rocamadour ; 5^e prix, 350 fr., M. Delsahut, au Cossoul, commune de Thémines ; 6^e prix, 300 fr., M. Elie Brel, à Réveillon, commune d'Alvignac ; 7^e prix, 300 fr., M. Gazeau à Issendolus, commune d'Alvignac ; 8^e prix, 250 fr., M. Vidal, à Fon-Roumieux, commune du Bastit ; 9^e prix, 250 fr., M. Pech-Malbec, à Sonac, commune du Bastit ; 10^e prix, 250 fr., M. Viellescage, à Issendolus, commune du Bastit ; 11^e prix, 250 fr., M. Bergougnoux, à Lavergne, commune d'Alvignac ; 12^e prix, 200 fr., M. Lacarrière, à Thémines, commune du Bastit ; 13^e prix, 200 fr., M. Orliac, à Graulat, commune de Gramat ; 14^e prix, 175 fr., M. Lamothe, à Padirac, commune de Gramat ; 15^e prix, 175 fr., M. Lacarrière, à Thémines, commune de Gramat ; 16^e prix, 120 fr., M. Grimal à Issendolus, commune de Gramat ; 17^e prix, 120 fr., M. Rochoy, au Bourg, commune de Gramat ; 18^e prix, 100 fr., M. Vayssière, à Aynac, commune de Gramat ; 19^e prix, 100 fr., M. Simonet, à La Remise, commune de Meyrinac-Lentour.

Mentions honorables. — MM. Montel, à Issendolus ; Rigal, à Issendolus ; Vernet, à Issendolus ; Faral, à Bio, Jean-Louis Gauthié, à Issendolus ; de Puybaret, à Gramat.

La jument classée première (5 ans) avait obtenu le 1^{er} prix au concours de Foix en mai dernier ; la deuxième (13 ans) a eu pour la huitième fois, cette année, le 2^e prix au concours de Gramat.

Trente-trois sujets ont été présentés à la commission.

FRAYSSINET. — Double arrestation. — Jeudi dernier la gendarmerie de Frayssinet a arrêté à Saint-Projet, la fille Thomas, âgée de vingt-quatre ans, née à Paris, et la fille Causset, âgée de dix-sept ans. Toutes deux faisaient partie d'une troupe de bohémions qui exploite le pays et avaient volé deux porte-monnaie, l'un à M^{lle} Combes, de Vaillac, l'autre à M. François Castanet, du Vigan.

Elles ont été conduites et écrouées à la prison de Gourdon.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	4162	4162	1.04	à 1.58
Vaches.	555	555	1. »	à 1.54
Taureaux.	176	176	0.92	à 1.30
Veaux.	1631	1251	1.10	à 1.80
Moutons.	8285	8285	1.38	à 2.12
Porcs.	4299	4299	1.12	à 1.48

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	120	116	62	à 76
Vaches.	20	14	45	à 67
Moutons.	728	593	78	à 90
Porcs.	894	881	48	à 54

BULLETIN FINANCIER

Des exécutions de spéculateurs insolubles se sont faites sur le marché des Mines et elles ont provoqué une baisse très sensible de ces valeurs, mais cette baisse n'a eu qu'une répercussion peu sensible sur les valeurs du parquet.

Nos rentes toujours influencées par la question de la conversion du 3 1/2 clôturent : le 3 0/0 à 101 75 ; le 3 1/2 0/0 à 102 25.

Le Crédit Foncier cote 744, coupon détaché ; le Comptoir National d'Escompte est ferme à 589 ; le Crédit Lyonnais à 1057 et la Société Générale à 613.

La Banque française pour le Commerce et l'Industrie se négocie à 239.

Nos Chemins finissent : le Lyon à 1455 ; le Midi à 1260 ex Coupon et l'Orléans à 1520.

Le Suez clôture à 4013 Coupon détaché. L'Extérieure est à 81 22 ; l'Italien à 102 35 ; le Portugais à 29 62 ex-coupon.

Le Russe 3 0/0 1891 est à 87 65, coupon détaché.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée cote 70 85, ex-coupon. Le Turc D finit à 26 82 et la Banque Ottomane 557, ex-coupon.

En Banque. — La Johannesburg Consol. Invest. Cie. Ld. se trouve à 89 50 et les Pétales Sainte-Marie à 32 50.

HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY, PARIS 1900
ALCOOL
DE
MENTHE RICQLES
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
EXCELLENT pour les DENTS et TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLES

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Vend.	+ 26	+ 16	769	Beau
5 Sam.	+ 29.5	+ 18.5	767.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable
D^r HERBEAU.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison. LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2362 du 5 Juillet, 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie. A Londres : Les prières à Saint Paul pour le rétablissement du Roi. — Devant Birmingham-Palace. — La foule massée lit les Bulletins. — Leur affichage à Marlborough-House. — Enlèvement des Préparatifs. — La Police fait enlever les Barrages des rues. — Belle décoration de l'Empire-Théâtre. — Les locataires réclamant le remboursement des places de Tribunes.

Le centenaire d'Alexandre-Dumas : Ses Portraits en 1828-1836. — A l'époque de la publication de Monte-Cristo. — En 1870. — Autographe et Anecdotes. — Sa maison à Villers-Cotterets. — Le Château de Monte-Cristo. — Le Chalet de Puy. — La Chambre mortuaire. — Le Tombeau; — Alexandre-Dumas fils enfant. — La Statue de Villers-Cotterets. — Les Prières de tous, par le Comte Robert de Montesquiou. — Les Députés nouvellement élus.

Aux Tuileries : Les Sociétés d'instruction militaire. La Course de Paris-Vienne : Départ de Champigny. — Troyes. — Belfort, de Kniff, 1^{er} à Farman, 2^e; Maurice Farman, 3^e; Entrée à Zurich. — A Innsbruck. — Arrivée à Vienne.

Les envoyés des Missions étrangères de Douvres à Calais. — M. Beau, le nouveau Gouverneur de l'Indo-Chine. — M. Lagarde, Secrétaire Général de la Grande Chancellerie. — Le Sénateur Abeille. — La vente Humbert. Le Coffret-fort. — Meyers, le Grand Prix Cycliste. Beaux-Arts : L'Antiquaire, trèbleau de M. Jacamin, (gravure de M. Baude). — Roman : Sous les bombes, par G. le Faure, illustrations de José Roy.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e — Sommaire du 6 juillet 1902.

V^o Nacla Courrier du Dimanche. — Jean Barrancy : Le Bien d'autrui. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli? (suite). — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — H. de Balzac : Le colonel Chabert (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (fin). — Petite correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Compagnie d'Orléans

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le jeudi 10 juillet à 6 heures 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Laguépie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazouls, Creysse, Mouleydiér, la Rivière-de-Mansac, la Reyssègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Aulaire, Thiviers, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu le vendredi 18 juillet à 2 heures 20 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguépie et des stations intermédiaires comprises entre divers points. A Paris-Austerlitz : 2^e classe 45 fr. 3^e classe 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Maureuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires. A Paris Austerlitz : 2^e classe 41 fr. 3^e classe 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Saint-Cirq-Madelon, Cazouls, Creysse-Monteydiér, la Rivière-de-Mansac, le Ressaëgue, Mussidan,

Soubre, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac, Saint-Aulaire, Coubjours, la Croix-Rouge, la Coquille et des stations intermédiaires. A Paris Austerlitz : 2^e classe 33 fr. 3^e classe 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 5 juillet inclus, au jeudi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque des sections ci-après ; Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gen, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Lango, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblat-Nérès (Bains de Nérès), Evaux (Bains d'Evau), Eyygurande, La Bourboule

(Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{er} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Vient de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Halst, Sismondi, Brunetière, etc ; ... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0.50. Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex. S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix : 2 fr. 50 franco. S'adresser à M. Perret, Taignan, Drôme

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Été au 1^{er} Juillet

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Limoges, Brive, Cahors, and Toulouse with departure and arrival times for different classes.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Cahors, Montauban, and Paris with departure and arrival times.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations like Mercuès, Arrêt Douelle, and Libos.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations like Paris, Libos, and Cahors.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations like Cabessut, Arcambal, and Capdenac.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations like Capdenac, Libos, and Cahors.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules from Gourdon to Sarlat, listing stations like Payrignac, St-Cirq-Madelon, and Sarlat.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules from Sarlat to Gourdon, listing stations like Sarlat, Grolejac, and Gourdon.